

La Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA) recrute :

Son (sa) chargé(e) d'études assainissement

à temps complet - Cadre d'emplois des ingénieurs - attachés

CDD de 1 an

Au sein du service Assainissement, et sous l'autorité de la responsable de service, vous serez chargé(e) de :

- ✗ Piloter les études concernant les projets de zonages d'assainissement, les études de diagnostic et le schéma directeur d'assainissement.
- ✗ Assurer l'interface entre le service assainissement avec les autres pôles notamment sur les questions de programmation, d'aménagement...
- ✗ Etablir des dossiers simplifiés de révision des zonages d'assainissement, élaborer la cartographie, assurer la mise en place des enquêtes publiques associées, répondre aux questionnements du commissaire enquêteur.
- ✗ Suivre les études de faisabilité réalisées par des bureaux d'études extérieurs.
- ✗ Etudier les restitutions des inspections télévisées réalisées par les délégataires et/ou les prestataires, indiquer le cas échéant les préconisations de travaux ainsi que le chiffrage
- ✗ Suivre les opérations de rétrocession en lien avec les aménagements privés ou publics.

Profil :

Bac + 4 ou bac + 5, maîtrise des règles techniques relatives à l'assainissement et aux infrastructures hydrauliques et au SIG, à la cartographie (QGIS),
Connaissance en maîtrise d'ouvrage publique,
Expérience similaire appréciée,
Permis B indispensable.

Qualités personnelles : qualités relationnelles, capacité à travailler en équipe, rigueur, autonomie, curiosité et organisation, aptitudes à rendre compte.

Rémunération : Statutaire + régime indemnitaire + prime annuelle + titres restaurant

Début de mission : dès que possible.

Merci d'adresser votre candidature (REF : OF 164) avant le 4 mai 2019 :

Monsieur le Président – COMPA – Centre administratif « Les Ursulines » -

CS 50 201 – 44156 ANCENIS Cedex

ou sur le www.pays-ancenis.com (rubrique « en 1 clic » → offres d'emplois)



Ou par mail à l'adresse suivante : ressources.humaines@pays-ancenis.com